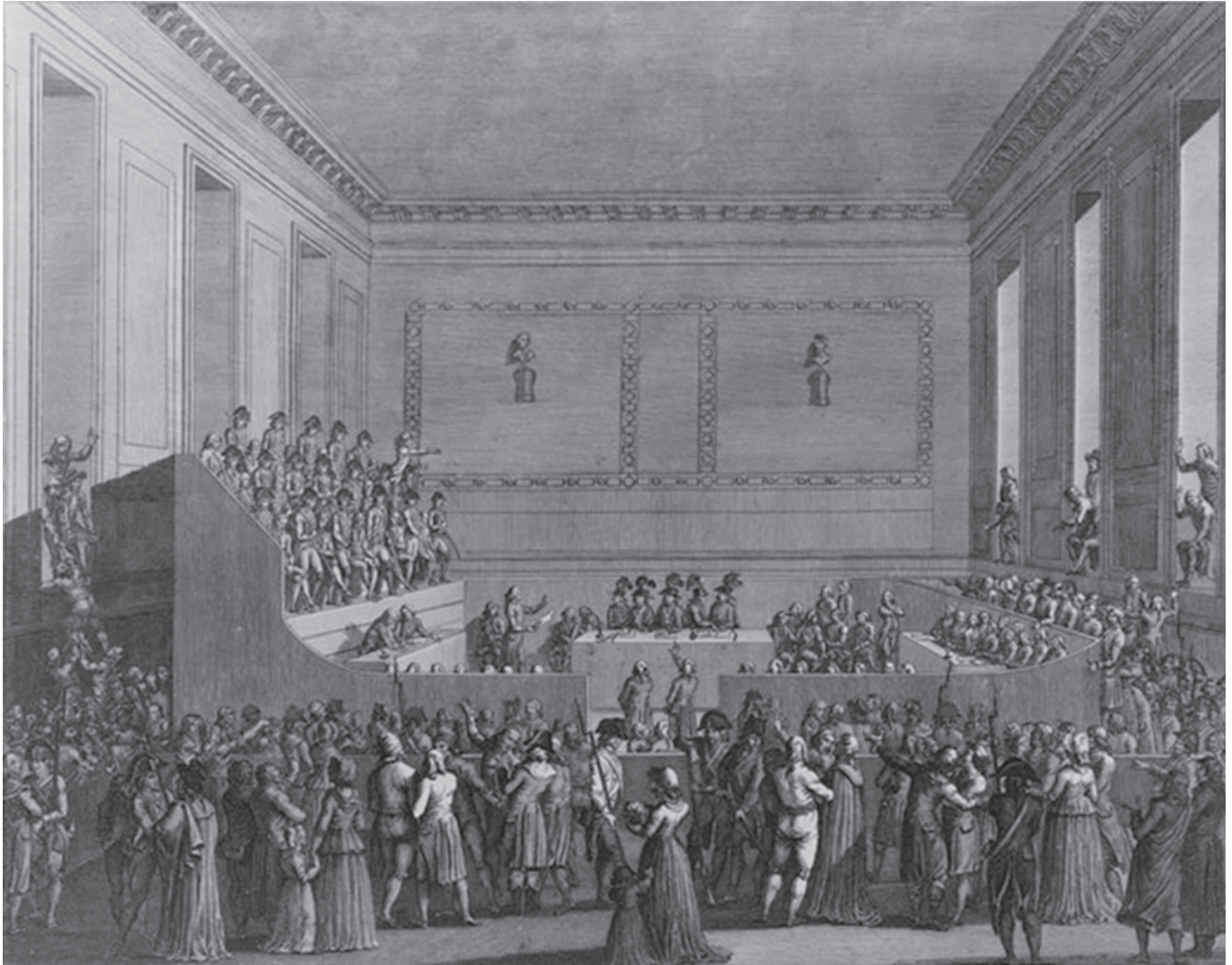


FOUQUIER-TINVILLE



LE JUGEMENT DE FOUQUIER-TINVILLE, 1795. BERTHAULT, COLLECTION COMPLÈTE DES TABLEAUX HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. PARIS, CHEZ AUBER, 1804. No. 114.

18 Brumaire

TRIBUNAL CRIMINEL

Révolutionnaire établi par la Loi du 10
mars 1793, l'an 2^e. de la République,

L'exécuteur des Jugemens criminels ne
fera faute de se rendre *ce jour d'hui*
1793 à la Maison de Justice pour y mettre
à exécution le jugement qui condamne *M*
Rolland &
Sansone

à la peine de *Mort*.

L'exécution aura lieu à *trois* heures *du*
soir sur la place de *la Révolution*

l'Accusateur public.

Au Tribunal ce 18 Brumaire *A. G. Fouquier*
1793 *de la République.*

ORDRE D'EXÉCUTION DE M^{ME} ROLAND ADRESSÉ PAR FOUQUIER-TINVILLE
AU BOURREAU SANSON. SOURCE : HECTOR FLEISCHMANN, *LA GUILLOTINE EN*
1793, 1908. P. 155.

FOUQUIER-TINVILLE



FOUQUIER-TINVILLE, LACAUCHIE.

Antoine-Quentin Fouquier de Tinville, la « hache » de la Révolution Française, est né le 12 juin 1746 dans une famille paysanne au nord de Paris dans l'Aisne. Quand il est décédé le 7 mai 1795 à Paris, il n'avait que 48 ans.

Fouquier-Tinville a reçu une formation dans un collège religieux, ce qui l'a rendu travailleur et obstiné.

Il a étudié le droit à Paris et est devenu avocat en 1773. Deux ans plus tard, il s'est marié avec sa cousine, Geneviève-Dorothée Saugnier qui lui a donné cinq enfants avant de trépasser en 1782.

Évidemment l'avocat n'était pas doué pour les affaires ; en 1783, il a dû vendre la charge de procureur à Bligny qu'il avait acheté en 1773 et de changer de logement. Avec l'aide

de sa famille, il a réussi à acheter une nouvelle charge de procureur au Châtelet, mais il a dû la vendre aussi.

Lorsque le procureur Faure a refusé la charge d'Accusateur du Tribunal criminel extraordinaire, Danton et Robespierre ont nommé Fouquier-Tinville à ce poste, le 10 mars 1793. En un an et demi il a ordonné la mort de plus de deux mille personnes.

Au tribunal, il a condamné les jeunes, les vieux, les femmes et les hommes sans même leur accorder la parole et faisait de plaisanteries à propos de ses futures victimes. On disait qu'il aimait boire et, un jour, il a même proposé de monter une guillotine dans la salle du tribunal ! Marie-Antoinette, Philippe-Égalité, les vingt-deux députés girondins, Hébert, Danton, Charlotte Corday, et Camille Desmoulins, qui était le fils de sa cousine, ont trouvé la mort grâce à Fouquier-Tinville. Il a ordonné la mort de Robespierre sans procès comme hors-la-loi – Robespierre qui l'avait nommé à son poste d'Accusateur du Tribunal criminel extraordinaire !

Quelques jours après la mort de Robespierre, Fouquier-Tinville a été accusé d'avoir trahi la justice républicaine en faisant signer en blanc les jugements contre ses victimes. Il est allé lui-même à la Conciergerie et s'est laissé emprisonner en compagnie de trente autres accusés. Son procès, pendant lequel il a déclaré « Je n'ai été que la hache de la Convention ; punit-on une hache ? », a duré quarante-cinq jours.

Jugé coupable, Fouquier Tinville a suivi les pas de ses victimes à la guillotine le 7 mai 1795.



PARMI LES VICTIMES DE FOUQUIER-TINVILLE IL Y AVAIT SEIZE BONNES SCEURS CARMÉLITES QUI ONT ÉTÉ GUILLOTINÉES LE 17 JUILLET 1794. ELLES ONT ÉTÉ ENTERRÉES DANS UN FOSSÉ COMMUN DANS LE CIMETIÈRE PICPUS À PARIS.